

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 24 JUIN 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le LUNDI 24 JUIN 2024 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – MAURY – SANCHEZ – COULONVAL – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – SALANDINI – BELUCHE.

Absents excusés : M. BROUSSE – LEVEJAC – FOURES.

Mme SALANDINI est arrivée en cours de séance.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE NATIONALE DU SPORT : PARCOURS DE SANTE.**

M. le Maire informe ses collègues que la commune a sollicité une subvention de 30 % auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la réalisation d'un parcours de santé.

Afin de respecter les règles attributives de subvention, les services instructeurs proposent à la commune d'augmenter la demande de financement de 30 à 50 %.

Aussi, M. le Maire propose à ses collègues un nouveau plan de financement défini ci-après :

- Subvention A.N.S. (50 %) : 15 953.73 €,
- Fonds communaux : 15 953.74 €

Pour un montant de projet inchangé de 31 907.47 € H.T.

Avis favorable, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

- **VENTE BATIMENT COMMUNAL.**

M. le Maire informe que la commune est saisie par Mme Camille PINEL, intéressée par l'acquisition d'un bâtiment communal cadastré, Section AA n° 198, rue des Fossés.

M. le Maire indique à ses collègues que le prix défini a été établi à partir des éléments financiers donnés et au prorata de la superficie de ce bâtiment, ce qui donne une proposition de prix de 7 500 € acceptée par Mme PINEL.

Suite à un débat sur la destination finale du bâtiment, aucune réserve ne sera demandée et le Conseil Municipal, adopte à la majorité (6 Pour) et (5 Contre) la vente.

Mme SALANDINI est arrivée en cours de débat et n'a donc pas participé au vote.

- **CONVENTION DE FINANCEMENT COVALDEM : AMENAGEMENT POINTS DE COLLECTE.**

M. Raymond BENOIT, chargé de ce dossier informe que le Covaldem peut apporter une aide financière dans la mise en place de protèges-containers.

Cette aide est de 800 € par point de regroupement pour un montant maximum de 10 points.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de financement, à l'unanimité et autorise le Maire à la signer.

- **DECISIONS MODIFICATIVES 1 ET 2.**

M. le Maire propose à ses collègues des virements de crédits à travers les D.M. suivantes :

- Décision modificative n° 2 : Virements de crédits

DEPENSES	
Article – Chapitre - Opération	Montant
1641 – 16 Remboursement d'emprunt	+ 3 000 €
231 – 23 – 226 Restauration Eglise	- 3 000 €

- Décision modificative n° 3 : Virement de crédits

DEPENSES	
Article – Chapitre - Opération	Montant
60612 – 011 Charges à caractère général	- 2 800 €
66111 – 66 Charges financières	+ 2 800 €

- Décision modificative n° 4 : Virements de crédits

RECETTES	
Article – Chapitre - Opération	Montant
1681 – 040 Autres emprunts (opération d'ordre)	+ 300 €
2184 – 162 Informatisation mairie	- 300 €
752 – 042 Revenus des immeubles (opération d'ordre)	+ 300 €
75888 – 75 Autres produits divers de gestion courante	- 300 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces décisions modificatives.

Comme le prévoit le règlement intérieur, M. le Maire propose à ses collègues de débattre sur deux points non prévus à l'ordre du jour.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT).**

M. le Maire informe ses collègues que la CLECT, commission dépendant de Carcassonne Agglo s'est réunie le 19 juin 2024 et a approuvé les attributions de compensation pour 2024.

Pour la commune, elle s'élève à 131 786 €.

M. le Maire rappelle à ses collègues que cette compensation est liée à la mise en place d'un pacte fiscal et financier.

Cette somme est un remboursement de la fiscalité transférée suite à la mise en place de ce pacte.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **REGLEMENT INTERIEUR RESTAURATION SCOLAIRE.**

Suite au changement de prestataire pour la fourniture des repas de la cantine, les inscriptions se feront au plus tard le mardi avant midi, à la place du jeudi.

M. le Maire propose à ses collègues la modification du règlement intérieur du service « Restauration scolaire », afin d'être en conformité avec ce nouveau dispositif.

Ce règlement sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2024.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **DIVERS.**

M. le Maire donne lecture d'une correspondance qu'il a reçu sollicitant, au titre du devoir de mémoire, de déposer une gerbe à la stèle ou a été fusillé par les nazis, le 21 août 1944, le gendarme DAUBEDIES André. Cette stèle se situe sur la commune VILLEGLY.

M. COULONVAL propose de s'occuper de cet hommage.

- **Arbre remarquable.**

M. le Maire informe ses collègues que l'association A.R.B.R.E.S. n'a pas reconnu le séquoia comme arbre remarquable.

- **Mutuelle intercommunale.**

M. le Maire rappelle que Carcassonne Agglo a mis en place une proposition de mutuelle intercommunale pour les habitants des communes adhérentes.

Villegly a été retenue pour des permanences qui débiteront en septembre.

Pour plus d'informations, les personnes intéressées pourront se rapprocher des services administratifs communaux.

- **Projet agrivoltaïque.**

M. Jean MAURY représentera la commune pour une réunion qui aura lieu le 10 septembre 2024 en mairie de Sallèles-Cabardès.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

M. BENOIT sensibilise ses collègues sur les règles à respecter lors des élections à venir, compte tenu du caractère sensible.

Il fait le compte-rendu de la visite des espaces fleuris du village réalisée par la commission déléguée, au titre du concours des villages fleuris.

M. AZEMA rend compte au Conseil Municipal des propositions de la « Commission associations » qui s'est tenue le 17 juin 2024 sur les festivités de l'été, l'inauguration de l'Eglise et de la salle polyvalente ainsi que la manifestation prévue pour les fêtes de fin d'année.

Il fait également part de son entrevue avec la société Blachère, pour les illuminations de Noël et notamment celle du Moulin de Sainte Anne.

Mme POUSSE informe ses collègues que le bulletin municipal est en préparation et devrait paraître début Août.

M. GREFFIER fait le point sur le dossier de vidéoprotection ainsi que celui de la cantine scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 00.



Le Maire,


Alain MARTY